



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

137^{ème} Assemblée de l'UIP

Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie)
14–18 octobre 2017



Conseil directeur
Point 10

CL/201/10b)-R.1
12 juillet 2017

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

b) Séminaire régional sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable pour la région Asie-Pacifique sur le thème *Lutter contre les changements climatiques : initiatives parlementaires visant à mettre en œuvre les ODD*

Ho Chi Minh-Ville (Viet Nam), 11-13 mai 2017

L'Assemblée nationale du Viet Nam et l'UIP ont organisé conjointement un séminaire régional sur les Objectifs de développement durable pour les parlements de la région Asie-Pacifique. Le séminaire a eu lieu à Ho Chi Minh-Ville (Viet Nam), du 11 au 13 mai 2017 et faisait partie d'une série de séminaires régionaux de l'UIP visant à améliorer le travail et la contribution des parlements aux ODD.

L'événement a réuni des parlementaires de 21 pays et leur a permis de discuter de questions clés telles que : 1) le rôle des parlements dans la réalisation des ODD ; 2) la promotion de l'égalité des sexes et de la santé dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques ; 3) les défis, opportunités et mesures de réponse ; 4) les engagements et exigences internationaux que doivent connaître les législateurs ; et 5) la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des ODD dans la région Asie-Pacifique.

Les participants ont partagé leurs points de vue et expérience sur le rôle des différentes parties prenantes dans la lutte contre les changements climatiques, l'une des menaces les plus graves pour le développement durable, et sont convenus de l'importance de prendre des mesures efficaces pour s'assurer que ses impacts négatifs sont pris en compte dans les stratégies nationales de santé. Comme les changements climatiques ont des effets clairement différents et disproportionnés sur les hommes et les femmes, les parlements ont été vivement encouragés à promouvoir activement l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, car ce sont à la fois des objectifs indispensables et des facteurs permettant de réaliser le développement durable.

Les parlementaires ont adopté un document final qui souligne la nécessité d'intégrer les ODD dans la législation et les plans nationaux de développement avec une approche holistique et synergique. Le document souligne l'importance d'identifier les objectifs, les cibles et les indicateurs relatifs aux ODD spécifiques à chaque pays pour contribuer à contrôler l'avancement des ODD et à encourager la participation des citoyens, en particulier des groupes vulnérables, afin de s'assurer que les mesures de suivi ne laisseront personne de côté.

Les parlementaires se sont félicités du lancement de l'outil d'auto-évaluation élaboré par l'UIP et le PNUD, car il représente un instrument efficace pour déterminer comment les structures existantes peuvent être utilisées pour favoriser l'engagement en faveur des ODD et si de nouvelles structures doivent être mises en place pour refléter la nature intersectorielle des objectifs. Le séminaire a bénéficié d'une visite sur le terrain dans la province de Ben Tre, où les participants ont eu la possibilité de découvrir des zones particulièrement touchées par les changements climatiques.

#IPU137



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Séminaire régional sur la mise en œuvre des Objectifs de
développement durable pour les parlements de
la région Asie-Pacifique

**Lutter contre les changements climatiques : Initiatives
parlementaires visant à mettre en œuvre les ODD**

Ho Chi Minh-Ville (Viet Nam), 11-13 mai 2017



Assemblée nationale
du Viet Nam

DOCUMENT FINAL

Nous, Présidents de parlement et parlementaires de la région Asie-Pacifique, nous sommes réunis à Ho Chi Minh-Ville, Viet Nam, du 11 au 13 mai 2017, à l'occasion d'un Séminaire régional de haut niveau intitulé : "Lutter contre les changements climatiques : initiatives parlementaires visant à mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD)". Ce séminaire était organisé conjointement par l'Assemblée nationale du Viet Nam et l'Union interparlementaire (UIP).

Le séminaire s'est penché sur les initiatives que les parlements peuvent concrètement prendre pour mettre en œuvre les ODD dans nos pays respectifs et dans la région dans son ensemble. Nous avons accordé une priorité particulière à la mise en commun de nos expériences et à la discussion des moyens à la disposition des parlements pour enraciner les ODD dans la réalité locale en les intégrant dans les mécanismes parlementaires, en adoptant des lois facilitant leur mise en œuvre, en finançant cette dernière, en supervisant leur application et en mobilisant le public sans oublier les populations les plus vulnérables, pour ne laisser personne de côté.

Notre séminaire était orienté autour du thème des changements climatiques, une des menaces les plus graves au développement durable, tout particulièrement dans la région Asie-Pacifique. Leur incidence délétère, forte et généralisée, touche en priorité les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, tout particulièrement les femmes et les enfants. Nous avons débattu de l'importance cruciale de relever ce défi et des mesures concrètes que les parlements nationaux pourraient prendre, particulièrement par le biais de la législation, pour lutter contre les changements climatiques, réduire les risques de catastrophe naturelle et satisfaire aux engagements internationaux pris dans ce domaine, notamment dans le cadre de l'Accord de Paris.

Notre discussion a porté sur cinq grands thèmes : 1) le rôle des parlements dans la réalisation des ODD ; 2) la promotion de l'égalité des sexes et de la santé dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques ; 3) les défis, les perspectives et les mesures de lutte des pays de la région ; 4) les engagements et les critères internationaux que doivent connaître les législateurs nationaux et 5) la mobilisation des ressources requises par la mise en œuvre des ODD dans la région Asie-Pacifique.

Nous avons conscience du rôle essentiel joué par les parlements dans la transposition des ODD en lois et politiques applicables à l'échelle nationale. Nous nous sommes félicités de l'engagement ferme pris par les Parlements membres de l'UIP de s'appuyer sur leurs fonctions législative et budgétaire, ainsi que représentative et de contrôle, pour garantir le lancement et la mise en œuvre de plans nationaux et régionaux en faveur du développement durable. Nous avons également félicité l'UIP et ses Parlements membres de leur contribution active au partage d'expériences et à la mise en commun des enseignements dans l'optique de la mise en œuvre du Programme 2030.

Nous nous sommes félicités du lancement de l'outil d'auto-évaluation relatif aux ODD élaboré par l'UIP et le PNUD à l'intention des parlements. Cette auto-évaluation permettra aux parlements des pays développés et en développement d'améliorer certaines fonctions parlementaires essentielles, garantissant ainsi qu'ils seront en mesure d'apporter une contribution active à la mise en œuvre des ODD.

Nous avons aussi pris acte de l'étude et de la base de données intitulées *Global trends in climate change legislation and litigation* (Tendances mondiales en matière de législation et d'actions en justice relatives aux changements climatiques) créée conjointement par l'UIP, la London School of Economics et la Columbia Law School. Cette étude arrive à un moment critique, où les législateurs et les praticiens s'efforcent de mettre en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques, dont le potentiel est profondément transformateur.

Nos discussions ont porté sur les points suivants : Quelles mesures concrètes les parlements peuvent-ils prendre pour soutenir la mise en œuvre des ODD dans nos pays et dans la région ? Dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques, comment les parlements peuvent-ils promouvoir l'égalité des sexes et la santé en utilisant le cadre mis en place pour les ODD ? En notre qualité de parlementaires, que pouvons-nous faire pour garantir la mise à disposition des ressources financières (et autres) requises par la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales ? Comment les parlementaires peuvent-ils renforcer la coopération internationale et nouer des partenariats permettant de traduire les engagements internationaux en matière de développement en actes, conformément à l'esprit de la Déclaration de Hanoï intitulée *Passer des mots à l'action*, adoptée lors de la 132^{ème} Assemblée ?

Nous avons débattu activement de ces questions et élaboré les stratégies, mesures et recommandations qui suivent, destinées à renforcer la contribution parlementaire aux ODD dans la région Asie-Pacifique.

1. Nous sommes conscients que les ODD constituent un cadre politique solide et complet, susceptible de servir de fondement au développement durable et inclusif de nos sociétés. Il est urgent que les parlements s'engagent en faveur des ODD. Chaque parlement doit contribuer à leur mise en œuvre en harmonisant à l'échelon national les cibles et les indicateurs adéquats. Il faut que les parlements contribuent à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de plans nationaux de développement et veillent à ce que les citoyens puissent prendre part de manière significative à la mise en œuvre des objectifs.
2. Les priorités nationales doivent être établies en consultation avec les citoyens, hommes et femmes, afin de refléter leurs besoins et attentes véritables. Pour que les initiatives de suivi ne laissent personne de côté, il est tout particulièrement important de déterminer quels sont les groupes vulnérables et difficiles à mobiliser et de les inclure dans les consultations.
3. Il faut que les parlements veillent à ce que les ODD soient intégrés dans la législation dans une perspective holistique et synergique tenant compte des conditions et circonstances propres à chaque pays. Pour suivre les progrès réalisés sur le terrain dans la réalisation des ODD, chaque parlement doit veiller à ce que les plans nationaux de développement dans lesquels sont intégrés les ODD contiennent des objectifs, des cibles et des indicateurs propres à chaque pays. Les parlements mettront ainsi pleinement à profit leur rôle clé, qui consiste à veiller à ce que les plans nationaux de développement reflètent les aspirations et les besoins humains en matière de développement de la société dans son ensemble, en consacrant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables. Il faut aussi étudier et élaborer des indicateurs relatifs au bien-être et au bonheur.
4. Chaque parlement doit trouver des modalités efficaces pour demander au gouvernement de rendre compte de son action en faveur de la mise en œuvre des ODD et du plan national de développement durable. Veiller à la bonne mise en œuvre des ODD est une fonction essentielle, susceptible de permettre aux parlements d'évaluer les progrès et de déceler les obstacles rapidement. Il faut que les parlements fassent davantage appel aux mécanismes de contrôle tels que les auditions parlementaires, les questions parlementaires et les rapports présentés en plénière pour évaluer, dans un esprit de collaboration, l'incidence des politiques et des programmes adoptés par le gouvernement. Les parlements peuvent aussi inciter les gouvernements nationaux à présenter volontairement, à l'échelon international, des évaluations nationales relatives à la mise en œuvre des ODD. Il est essentiel de faire davantage connaître les ODD au parlement, de les intégrer dans ses mécanismes et d'accroître l'implication et la participation interparlementaires.

5. Tous les parlements sont instamment invités à faire appel à l'outil d'auto-évaluation élaboré par l'UIP et le PNUD afin de déterminer comment mettre leur structure actuelle au service de la réalisation des ODD et de décider s'il convient d'en créer de nouvelles pour tenir compte de la dimension plurisectorielle des objectifs. Il faut que les parlements analysent leur capacité à concrétiser le plus rapidement possible les ODD et s'efforcent d'améliorer l'exécution de leurs fonctions parlementaires afin d'être aux premiers rangs des efforts consentis pour mettre en œuvre les ODD. Il faut aussi que les parlements envisagent la création de structures parlementaires susceptibles d'accélérer l'intégration des ODD dans leurs travaux. A cet égard, les parlements nationaux doivent se doter de points focaux leur permettant de renforcer la coopération avec les instances de l'Organisation des Nations Unies dans l'optique de continuer à améliorer la capacité des parlementaires à promouvoir la réalisation des ODD.

6. Les changements climatiques menacent de balayer les progrès socio-économiques si durement acquis de la région Asie-Pacifique et demeurent un défi économique, social et environnemental mettant en cause la réalisation des ODD dans la région, fortement exposée à ce phénomène. En l'absence d'une riposte concrète, les changements climatiques pourraient faire courir des risques à la population, nuire aux revenus des ménages et de l'Etat et faire augmenter la pauvreté, fragilisant le tissu social et creusant les inégalités. Tous ces facteurs doivent être pris en considération dans la législation et les programmes concernés.

7. De surcroît, tout indique que les changements climatiques influent sur les hommes et les femmes de façons différentes et disproportionnées. Les catastrophes naturelles, par exemple, tuent davantage de femmes que d'hommes, pour des raisons socio-économiques. Les parlements doivent lutter en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, car tous deux constituent aussi bien un objectif incontournable qu'une réponse à l'exigence de réaliser le développement durable. Le cadre dans lequel s'inscrivent les ODD nous offre la possibilité de mettre en œuvre des orientations politiques nouvelles, visant à éliminer la discrimination que subissent les femmes et à rééquilibrer l'affectation des ressources en tenant compte des besoins des deux sexes, y compris dans des domaines tels que les changements climatiques et la santé.

8. Les engagements pris dans le cadre des contributions déterminées au niveau national et la riposte de chaque pays aux changements climatiques doivent être intégrés dans les plans de développement durable et se traduire par des mesures concrètes émanant des divers échelons gouvernementaux, mais aussi du secteur privé et de l'ensemble de la population. Dans les pays en développement, le soutien apporté par les pays développés sous la forme de ressources financières, de transferts technologiques, de transparence et de renforcement des capacités, sera le catalyseur de la lutte contre les changements climatiques.

9. Les changements climatiques constituent une grave menace pour la santé et le bien-être humains. Ils peuvent nuire à la santé directement, par le biais de catastrophes naturelles telles que les inondations et les tempêtes, mais aussi par des biais plus complexes, tels que les maladies contagieuses, l'insécurité alimentaire et les déplacements de population. Il faut que les parlements prennent des mesures efficaces pour veiller à ce que l'incidence négative des changements climatiques soit prise en compte dans les stratégies sanitaires nationales et garantir l'offre de services médicaux abordables et de qualité à toutes les personnes touchées par les changements climatiques et les catastrophes naturelles.

10. Les défis liés aux changements climatiques nous obligent à réfléchir aux perspectives qui s'offrent à nous en matière de développement durable, permettant aux pays de transformer leur modèle de développement dans le but de réaliser les ODD, tout en exigeant l'intervention immédiate des différents pays concernés et la participation de toutes les parties prenantes, au premier rang desquelles le parlement.

11. Les parlements doivent adopter des mesures plus fermes et concertées pour lutter contre les changements climatiques en mettant à profit leur rôle de législateurs et de responsables du contrôle, ainsi qu'en développant la coopération et les partenariats internationaux dans le but de mettre en commun l'information et les expériences aux niveaux régional et mondial.

12. Les risques de catastrophe et la détérioration de notre environnement posent des difficultés importantes à notre région. La réduction des risques de catastrophe et la protection de l'environnement doivent par conséquent faire partie intégrante de la contribution parlementaire à la lutte contre les changements climatiques. Il faut que les parlements s'assurent que la législation protège l'environnement et que le budget prévoie des mesures de prévention destinées à atténuer les conséquences des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

13. Au cours des 15 dernières années, l'engagement des gouvernements, de la société civile et de la population aux niveaux local et national a permis d'enregistrer des progrès impressionnants dans la lutte visant à enrayer et inverser la courbe de l'épidémie de sida dans la région. Des pratiques et des mécanismes considérables visant à améliorer l'offre de services médicaux en lien avec le VIH ont été instaurés, mais il n'en demeure pas moins nécessaire de renforcer les lois et politiques destinées à rendre le traitement et la prévention du VIH accessibles à tous, quels que soient leur sexe ou leur condition socio-économique. Nous soutenons avec détermination les initiatives visant à accélérer la riposte à l'épidémie de sida, en particulier l'objectif de traitement 90-90-90 fixé par l'ONUSIDA.

14. Le plus difficile consiste à dégager des fonds et à mobiliser des ressources supplémentaires pour mettre efficacement en œuvre le programme de développement durable. Ce n'est que si nous relevons ce défi que nous pourrons assurer la réalisation des ODD. Les ressources traditionnelles et novatrices émanant du secteur privé et public, ainsi que des partenaires nationaux et internationaux, pourront de toute évidence contribuer à rendre les objectifs mondiaux réalisables. Par le biais de leur fonction budgétaire, les parlements peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre des ODD.

15. Les affectations budgétaires dont bénéficiera la stratégie nationale de développement durable joueront un rôle déterminant dans la réalisation des ODD. Il faut que les parlements veillent à ce que les budgets, qui doivent être sensibles au genre, reflètent les engagements nationaux et les priorités de développement durable. Des accords internationaux pourront contribuer à établir, aux niveaux national et régional, de nouveaux objectifs et cadres de suivi axés sur le financement du développement durable.

16. Les parlements doivent superviser et faciliter le processus visant à déterminer, mettre en œuvre et évaluer en permanence la contribution de chaque pays, afin que le niveau actuel des contributions progresse et que la riposte mondiale à la menace posée par les changements climatiques soit renforcée, dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté.

17. La qualité des données et leur collecte doivent être améliorées pour permettre aux parlements de jouer pleinement leur rôle dans l'examen des ODD et la responsabilité de leur mise en œuvre. Chaque parlement doit examiner de près la capacité de ses centres nationaux de données à fournir des données ventilées et à les présenter sous une forme facilitant l'analyse et de nature à servir de base aux décisions politiques, tout en permettant en parallèle le suivi efficace des réalisations et des progrès.

18. Les parlements doivent promouvoir et préconiser une intense coopération sectorielle, nationale et internationale en faveur des ODD, tout particulièrement pour ce qui est des changements climatiques, notamment au moyen de dialogues politiques impliquant le gouvernement, les instituts de recherche et le secteur privé, mais aussi de projets rassemblant plusieurs pays en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité.

Pour stimuler l'action en faveur des ODD, nous porterons ce document final à l'attention de nos collègues parlementaires par tous les canaux possibles. Nous nous engageons également à le porter à l'attention des autres partenaires concernés.

Nous prions l'UIP de présenter nos conclusions et recommandations aux parlementaires du monde entier réunis à l'occasion de la 137^{ème} Assemblée de l'UIP à Saint-Pétersbourg. Nous invitons instamment l'UIP à promouvoir la contribution parlementaire aux ODD et à continuer d'œuvrer, aux côtés de l'ONU et des autres partenaires concernés, à la pleine réalisation du Programme 2030.